

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance Ordinaire du 27 Mars 2023**L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de Mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	26
POUR :	26
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	21/03/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

ABSENTS EXCUSÉS : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-09-SF

M. Daniel SPAGNOU et Mme Cécilia LOUVION membres de cette association ne prennent pas part au vote

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 - Association canine Sisteronaise - N° 35

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle 2023 de l'Association canine Sisteronaise qui doit faire face à une situation financière critique susceptible d'entraîner la fermeture du refuge à très court terme. Après avoir rencontré les responsables du refuge Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6.000 € pour permettre le maintien de l'activité de la structure et éviter sa fermeture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 26 voix POUR

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle 2023 de 6.000 € à l'Association canine Sisteronaise.

DIT que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU